

Code d'article	101.32
Description	SERVİETTES ECOLABEL
Catalogue	DEL 4, HOS 19
Date de modification	07/07/2022 07:50:35

Spécifications du produit

Unité de mesure	MILLE
Dimensions	39x39 CM
Taille pliée	19,5x19,5 CM
Matériel	OUATE
Couleur	BLANC
Grammage	18 G/M2
Poids net d'une unité (g)	5,80
Ligne de produits	'DOUBLE POINT'

Codes

Intrastat	48183000
ITF14	18420499101320
EAN13	8420499101323

Colisage

Paquet	Unités / paquet 50
	Dimensions paquet (cm) 9,00 x 19,50 x 19,50
	Poids paquet (kg) 0,34
	Volume paquet (m ³) 0,0034223

Carton	Unités / carton 1.200
	Paquets /carton 24
	Dimensions carton (cm) 38,50 x 59,00 x 39,00
	Poids carton (kg) 8,16
	Volume carton (m ³) 0,0885885

Palette	Cartons / couche 4
	Cartons / palette 20
	Conditionnement (U base x couches) 4 x 5
	Poids (kg) 187,20
	Type de palette (cm) E249: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques

Recyclable Biodégradable Cash & Carry



Certificats



Ce produit est conforme aux dispositions du règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 27 Octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés au contact avec les aliments.



Depuis 2005, Garcia de Pou est certifié à la norme UNE-EN ISO 9001 – Système de gestion de qualité. N° Registre 0.0404392 (TUV RHEINLAND).



Produit avec certificat européen ECOLABEL (numéro d'enregistrement ES-CAT / 004/006) des produits et services qui ont un impact sur l'environnement réduit tout au long de son cycle de vie, depuis l'extraction des matières premières à la production, l'utilisation et l'élimination.

N° RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Ce produit est certifié FSC Mix Credit. En faisant le choix de produits certifiés FSC® vous soutenez la gestion responsable des forêts du monde.

The mark of
responsible forestry



Matériau biodégradable : il se décompose en éléments chimiques naturels grâce à l'action d'agents biologiques et physiques sous certaines conditions environnementales qui se produisent dans la nature.

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement de la Commission CE 2023/2006, du 22 décembre 2006, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Paquet image

